Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale de l'équipement
MANCHE

LA LETTRE

DDE de la Manche **DU FORUM AMENAGEMENT**

Les élus, maires, présidents de communautés de communes ou de syndicats mixtes porteurs de schéma de cohérence territoriale, ainsi que les fonctionnaires de ces collectivités, qui ont participé au premier « forum aménagement » en mars 2007, ont par leur nombre, manifesté leur intérêt pour les enjeux de l'aménagement du territoire, ainsi que pour les outils mobilisables pour concevoir et mettre en œuvre leur propre politique d'aménagement. Ce succès du premier « forum aménagement » a conforté la DDE et ses partenaires, l'association départementale des maires, le conseil général et le CAUE, dans leur ambition de diffuser plus largement les connaissances utiles et susciter un enrichissement collectif au travers d'échanges d'expériences et de points de vue.

LES SUJETS DU JOUR :

- **La prise en compte et la mise en valeur des espaces agricoles dans la planification de l'urbanisme,** à partir d'une présentation du D.G.E.A.F. (Document de gestion des espaces agricoles et forestiers) de la Manche,
- **L'approche intercommunale de la planification de l'urbanisme,** illustrée par la démarche simultanée d'élaboration de 3 PLU contigus (La Haye-du-Puits, Montgardon, Saint-Symphorien-le-Valois) dans le canton de La-Haye-du-Puits.

Les documents (supports de présentation et compte-rendu des débats de ce forum) sont disponibles sur le site Internet de la DDE de la Manche à l'adresse suivante : http://www.manche.equipement.gouv.fr/amgt/index.html

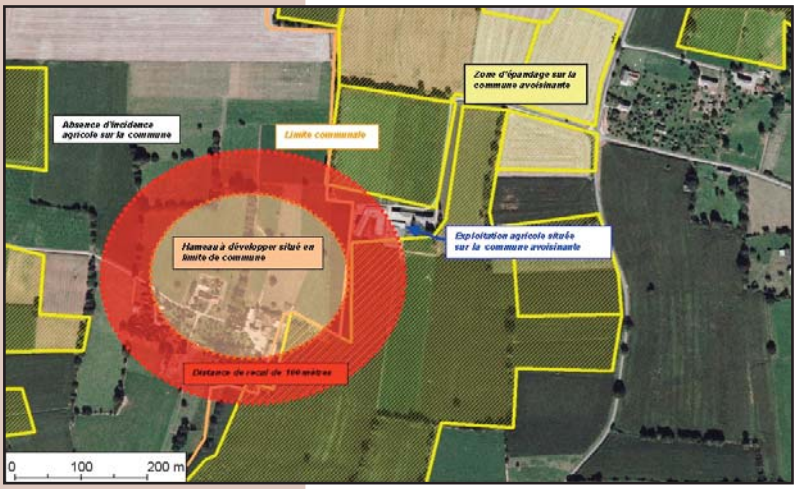

Simulation de l'urbanisation d'un hameau à proximité d'une exploitation agricole.

La prise en compte et la mise en valeur des espaces agricoles dans la planification de l'urbanisme

Elaborer un document d'urbanisme aujourd'hui conduit à construire un projet global pour l'espace de vie du territoire. Toutes les composantes de ce territoire doivent trouver place dans la réflexion à mener, dans une dimension de développement durable.

Aujourd'hui, 80 % de la surface de notre département sont consacrés à l'agriculture. Ces espaces agricoles n'échappent pas à la pression croissante de l'urbanisation. Au cours des dernières années, les nouvelles constructions se sont accrues à un rythme assez soutenu. La plupart des communes de la Manche sont concernées par la consommation d'espace destiné à l'habitat et par la venue, en zone traditionnellement

FORUM AMENAGEMENT

numéro 2 28 AVRIL 2008

consacrée à l'agriculture, d'habitants non liés à l'exploitation agricole.

Cette extension de l'urbanisation et des infrastructures liées pose la question suivante : pour maintenir le potentiel agricole et forestier, conserver la biodiversité, tout en permettant le développement des communes, comment concevoir cette extension ? La réponse passe par un urbanisme apte à satisfaire au mieux les aspirations des populations, des entreprises et exploitations agricoles, tout en n'hypothéquant pas l'avenir.

Au-delà des éléments d'information sur l'occupation de l'espace dans le département, le D.G.E.A.F. (Document de Gestion des Espaces Agricoles et Forestiers), destiné aux élus, offre des éléments de méthode pour une bonne prise en compte des espaces agricoles, forestiers, naturels et des activités qui s'y exercent, dans l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable d'un document d'urbanisme. Le D.G.E.A.F. de la Manche a été présenté par Nathalie Ferrand de la DDAF.

Au vu des débats qui ont suivi cette présentation, il apparaît qu'un bon diagnostic agricole est une phase incontournable de l'élaboration d'un document d'urbanisme, de même que la concertation avec le monde agricole. Un large consensus s'est fait jour également pour reconnaître à l'agriculture un rôle essentiel sur le littoral (ce qui suppose d'aborder avec attention la question de la modernisation des exploitations) ainsi que pour la protection de la ressource en eau et du bocage. Ce rôle mérite donc d'être pris en compte face aux prélèvements fonciers qui sont opérés chaque année pour les besoins de l'urbanisation et des équipements que cette urbanisation génère.

Une démarche de P.L.U. à échelle intercommunale

La loi SRU a remplacé le P.O.S. (plan d'occupation des sols) par le P.L.U. (plan local d'urbanisme), expression du projet urbain de la commune, et a fait de la carte communale un véritable document d'urbanisme, fournissant aux petites communes un instrument adapté à leur taille et au contexte.
Ces deux documents de planification d'initiative communale conduisent, lors de leur élaboration, à se poser de plus en plus fréquemment des questions qui renvoient à l'échelle intercommunale, la plus pertinente pour résoudre certaines problématiques à traiter.

En effet, bon nombre de domaines abordés dans les cartes communales et plus encore dans les PLU renvoient en réalité à des compétences exercées par la communauté de communes au titre de l'aménagement de l'espace ou du développement économique. Ils posent alors la question de la cohérence entre les décisions prises à échelle intercommunale et la manière dont elles doivent tout naturellement être relayées ou traduites dans les documents de planification.

La démarche simultanée d'élaboration de 3 PLU contigus menée par trois communes du canton de La Haye -du -Puits (le chef-lieu et deux communes voisines, Montgardon et Saint-Symphorien le Valois) a été présentée par Jacqueline Chanoni, maire et présidente de la communauté de communes du canton de La-Haye-du-Puis. Celle-ci a apporté un témoignage intéressant sur l'approche intercommunale de la planification de l'urbanisme. Cet exemple encore trop rare, s'est révélé riche d'enseignements sur les bénéfices qui peuvent être tirés à cette échelle. Les élus ont trouvé dans la démarche retenue un élargissement de leur vision de l'aménagement appliqué à un territoire partagé. Le travail à mener à cette échelle de territoire est spécifique et repose pour beaucoup sur l'écoute de l'autre et sur la confiance que l'on peut collectivement s'accorder. Mme Chanoni a conclu son intervention en insistant sur l'opportunité que représentent les leviers de financement dont dispose la communauté de communes et le rôle dynamique qu'a joué notamment la taxe professionnelle unique dans la démarche exposée.

Plusieurs maires se sont déclarés intéressés par une démarche similaire (mode opératoire, économie d'échelle, minoration du coût des études, cohérence territoriale dans les options retenues et donc dans le projet final). Affaire à suivre donc…

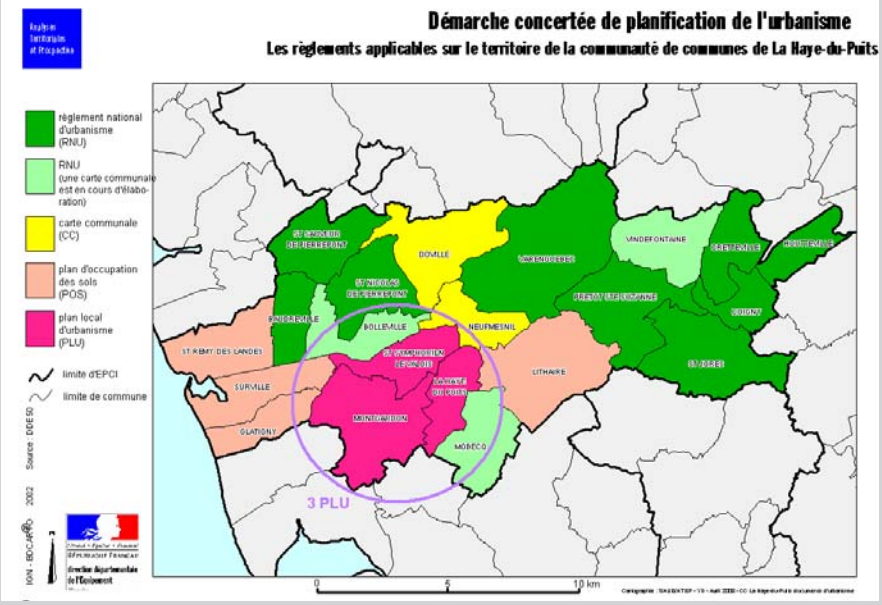

Partenaires : Conseil général, CAUE, Association des maires de la Manche

Directeur de la publication : Jacques LE BERRE
Comité de rédaction : Sylvain DUBOIS et Jean-Marie NAEL
Documents graphiques : DDAF et DDE 50
Conception graphique : DDE, service communication, Agnès PETIT